



COMMUNE D'AVULLY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 17 septembre 2015
PROCES-VERBAL N°246

Présidence:	M.	Daniel Fuchs	
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M.	Cyril	Baudin
	Mme	Magali	Besse Giorgi
	M.	Nicolas	Binet
	Mme	Marozia	Carmona Fischer
	M.	Pascal	Dethiollaz
	Mme	Verena	Jendoubi
	Mme	Zita	Minasso-Rota
	Mme	Stéphanie	Papaioannou
	Mme	Cécilia	Schäfer
	M.	Philippe	Tièche
Maire :	M.	René	Riem
Adjointes :	Mme	Annick	Maison
	Mme	Maria	Scheibler
Excusé-e-s :	M.	Philippe	Gillabert
	M.	Samuel	Halff
	M.	Olivier	Matthey-Jonais
	Mme	Julie	Monbaron
Procès-verbaliste:	Mme	Céline	Fournier

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV n°245 de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Décisions de l'AG de l'ACG du 24 juin 2015 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux
4. Communications du Maire et des Adjointes
5. Rapport de commission
 - Commission des espaces publics, routes et environnement du 16 juin 2015
6. Projet de délibération
 - Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2015 en vue de procéder à des amortissements complémentaires
7. Propositions du Conseil municipal
8. Questions
9. Divers
 - Questions du public
10. Huis-clos : examen de dossiers de demandes de naturalisation

* * *

Le Président, M. Daniel Fuchs, ouvre la séance.

Il excuse les absences de Mme Monbaron ainsi que de MM. Gillabert, Halff et Matthey-Jonais.

1. Approbation du PV n°245 de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2015

Le PV n°245 de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2015 est approuvé sans modification, à l'unanimité des membres présents du Conseil.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président informe l'assemblée que le Bureau a reçu trois lettres, qui sont lues en séance :

- Association des locataires d'Avully (ALA) concernant le commerce « Premières Moissons »

Cette lettre a reçu un accusé réception de la Mairie. L'immeuble dans lequel se situe ce commerce n'appartenant pas à la commune, **Mme Carmona Fischer** se demande si celle-ci peut avoir une forme d'influence dans cette affaire (qui relève uniquement du domaine privé), à moins de considérer qu'il est indispensable d'avoir un commerce de proximité pour les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite et que la Commune décide de mettre un local à disposition d'un tel commerce. **Le Président** confirme que cet immeuble n'appartient pas à la commune ; il ne voit pas sous quelle forme la commune pourrait aider un commerce, soit une entreprise privée. **Mme Scheibler** relève que la commune, qui collabore avec ce commerce (soupers ou Promotions), s'est inquiétée de la suite auprès des gérants, qui ne parlent pas de fermer. **Le Président** a eu l'occasion de discuter avec la demoiselle qui tient l'épicerie, qui a confirmé que le bail s'arrêterait au mois d'avril prochain et ne serait pas renouvelé. Si une subvention directe n'est pas possible, **M. Baudin** imagine que la commune pourrait fournir une aide indirecte (meilleure signalisation, publicité dans les villages alentours, soutien logistique). Le Proxy de Chancy propose beaucoup plus d'articles et semble bien fréquenté, notamment par des Avulliotés. **Le Président** relève que le bon fonctionnement du Proxy de Chancy tient aussi au dynamisme du gérant, aux horaires et qu'il se situe sur un axe routier. **M. Riem** signale que les militaires ont désormais accès avec leurs véhicules au centre du village d'Avully (la signalisation ayant été adaptée). Comme indiqué par Mme Carmona Fischer, la commune ne peut pas intervenir s'agissant d'une affaire privée. **Le Président** rejoint M. Baudin sur cette idée de signalisation (pose d'1-2 panneaux) mais qui ne changera pas fondamentalement la donne. **Mme Scheibler** souligne que la commune n'a pas le droit de poser de tels panneaux sans demande préalable d'autorisation au département, pour des éléments parfaitement calibrés. **Mme Carmona Fischer** est convaincue du caractère avéré du besoin invoqué dans le courrier de l'ALA, notamment pour des personnes à mobilité réduite ou des personnes âgées. La commune pourrait décider d'intervenir pour qu'il y ait un magasin d'alimentation à Avully, par exemple (piste à étudier) en reprenant le bail de ce commerce (après avoir discuté avec le propriétaire pour en faire baisser le coût) puis en mettant au concours la gérance de ce commerce. Le risque serait grand dans la mesure où la commune serait garante d'un commerce qui pourrait ne pas marcher et perdre alors de l'argent. Ce dossier ne devrait donc pas être fermé ; une réflexion doit être engagée, pour trouver une option viable pour un commerce sur Avully. **Mme Scheibler** suggère d'attendre l'obtention d'une réponse claire, et écrite des gérants actuels (avec dates) avant de voir qu'envisager pour la suite. **M. Binet** juge que ce ne serait pas forcément une bonne acquisition pour la commune, sachant que ce local coûtera très cher, que ce soit en rénovations et en mise aux normes. Mieux vaudrait laisser les riches régies s'en occuper. **Le Président** pense que l'actuel tenancier doit exprimer clairement ses intentions, ensuite de quoi le CM pourra en rediscuter, pour voir quelles solutions imaginer. La commune ne va de toute façon pas acheter ce local ; elle pourrait simplement reprendre la location de ce commerce pour le mettre en gérance.

- Copie d'un courrier adressé le 25 août 2015 à M. Thierry Apothéloz (Maire de Vernier) par l'Association des Intérêts de Vernier Village concernant « l'initiative communale

« Pour plus de logements et moins de nuisances » transformée en pétition ».

Cette lettre ne génère aucun commentaire.

- Copie d'un courrier adressé le 15 août 2015 à M. Barthassat (Conseiller d'Etat en charge du DETA) par M. Frédéric Serdaly et Mme Céline Dugerdil concernant « la vitesse, le dépassement, les nuisances sonores à la route d'Avully, niveau point de la Plaine jusqu'au lieu-dit de la Printanière ».

M. Baudin précise que cet objet a été évoqué en commission des routes du 16 juin 2015, qui proposait de soutenir la démarche. Rappelant qu'il s'agit d'une route cantonale, **le Président** voit mal que le canton mette sur ce tronçon une limitation de vitesse ou un radar fixe, qui n'a, relève-t-il, jamais pu être obtenu à l'entrée du village pour raisons financières). Quant à ces petits dos d'ânes, il est un peu perplexe. Cet objet sera repris en point 5 de l'ordre du jour.

3. Décisions de l'AG de l'ACG du 24 juin 2015 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux

Se référant à la « Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2016 du Fonds intercommunal au cofinancement de la relève sportive pour un montant de Fr. 600'000. -> **Mme Minasso-Rota** a constaté qu'il restait un certain nombre de montants non attribués. La commune pourrait très bien demander un soutien financier pour ce qui concerne le sport. **Mme Carmona Fischer** demande à quoi cette somme non attribuée pourrait être attribuée. La commune pourrait-elle solliciter le FI ou les projets soutenus doivent-ils impérativement être intercommunaux ? **M. Riem** répond que seuls peuvent bénéficier d'une subvention du FI les projets intercommunaux, soutenus par au moins 2 communes. Il avait demandé un soutien pour le GenaFestival, qui n'est que local et communal, raison pour laquelle le FI n'est pas entré en matière pour un soutien pris sur l'enveloppe sportive ou culturelle. **Le Président** remarque que Fr 134'000.- ne sont pas encore attribués. La commune pourrait effectivement imaginer solliciter l'ACG pour des projets intercommunaux de type sportif, dont le terrain de sport qui couvre 3 communes. **M. Gandolfo**, interpellé par le CM, relève que celui-ci est appelé ce soir à faire valoir – ou pas – son droit de veto sur les décisions de l'ACG. Le CM peut ensuite tout à fait charger l'Exécutif de solliciter le FI pour un soutien.

Les décisions de l'ACG sont acceptées à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal.
--

4. Communications du Maire et des Adjointes

Communications de M. Riem

- Opérations électorales : 4 opérations électorales auront lieu en 2016 : 28 février, 5 juin, 25 septembre et 27 novembre. Les responsables de groupe ont dû recevoir le tableau afin de proposer des président, vice-président et suppléants. Il n'est pas nécessaire d'être conseiller municipal pour tenir ce rôle ; l'âge butoir est de 70 ans. Merci de bien vouloir rendre les nominés au secrétariat d'ici la fin octobre. A noter que l'opération électorale du 29 novembre 2015 a été annulée.
- Rapport administratif : le rapport administratif 2014 est transmis ce jour aux membres du CM.
- Îlot du Presbytère : l'Exécutif a décidé de travailler en profondeur le plan financier du presbytère avant de déposer la demande d'autorisation de construire. Pour ce faire, il a mandaté un bureau spécialisé, dans le cadre du crédit d'étude et a surtout demandé d'établir le plan à partir des soumissions. C'est la raison pour laquelle il n'a pas encore déposé la demande d'autorisation à ce jour.
- Patrouilleurs-euses scolaires : suite à la démission de l'une des patrouilleuses scolaires, un appel à candidature a été lancé pour son remplacement. La Mairie a reçu 10 dossiers de candidature. Le processus d'engagement du ou de la remplaçant-e est en cours de finalisation.
- Sortie du CM : pour celles et ceux qui se sont inscrits, la traditionnelle sortie du CM, qui aura lieu le 3 octobre, se déroulera au cœur de la Vieille-Ville de Genève. RDV est

donné à l'Horloge fleurie à 10 heures. Après une visite haute en couleur dispensée par un guide fort sympathique, ce moment se clôturera par un repas en Ville-Ville.

Communications de Mme Maison

- Développement de l'aéroport : la commune est devenue membre de l'association des riverains de l'aéroport. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des projets de développement et d'extension des horaires de vols prévus pour les prochaines décennies.
- Commission sécurité du 18 juin : Mme Maison a pris quelques succinctes notes lors de la commission sécurité intercommunale qui a eu lieu le 18 juin à Sézegnin, avec présentation des projets de mise en œuvre d'un concept de police de proximité dans toute la Champagne. Elle tient ces notes à la disposition de celles et ceux qui le souhaitent, sachant que ces notes ne tiennent pas lieu de rapport de commission qui reste de la compétence du Conseil municipal, soit du Président de la commission M. Matthey-Jonais, qui rédigera peut-être un petit compte-rendu pour le prochain CM..
- Projet de réseau agro-environnemental : un projet de réseau agro-environnemental de la Champagne se met en place, sous l'instigation de la Confédération et du Canton. Les communes vont être appelées à participer à ce réseau dont l'objectif est de promouvoir et protéger la biodiversité du patrimoine. Une première séance a eu lieu et le CM aura certainement l'occasion d'en reparler, notamment dans le cadre du budget, ce projet ayant un coût d'un peu plus de Fr. 8'000.- par année, à répartir sur toutes les communes.

Communications de Mme Scheibler

- Extension du village : l'Exécutif sera en mesure de présenter prochainement au Conseil municipal, dans le cadre d'une commission plénière (à une date qui sera prochainement proposée au CM), la charte des aménagements urbains de l'extension du village. Avant cela, il reste encore 2 séances pour peaufiner les premières intentions.
- Soirée pour le Burkina Faso : à l'occasion de la soirée pour le Burkina Faso de ce samedi 19 septembre sera organisée une vente aux enchères silencieuse d'objets créés par des artistes connus et moins connus. Il est donc possible de venir participer à cette vente, sans forcément s'inscrire pour le repas.

Mme Carmona Fischer demande qui sera concerné par la charte des aménagements urbains et quel en sera le propos. **Mme Scheibler** répond que cette charte de coordination de l'aménagement aura pour but de déterminer, en accord avec tous les partenaires concernés, les différents éléments à positionner sur la commune (places, mobilité, évacuation des eaux). Tout cela est donc discuté avec nos mandataires. **Mme Minasso Rota** demande si l'extension du village intègre les éléments prévus dans le PDQ. Tout à fait, confirme **Mme Scheibler**.

5. Rapport de commission

- Commission des espaces publics, routes et environnement du 16 juin 2015

Concernant le terrain de football, précise **M. Baudin**, la commission est favorable à l'unanimité au projet de l'éclairage du terrain sous conditions du montage financier. La Mairie pourrait prendre contact avec le Président du FC Donzelle pour l'inviter à produire une proposition de financement, en fonction de laquelle une décision serait prise. **Le Président** ajoute qu'il semblerait, selon les discussions tenues avec le Président du FC Donzelle, que ce projet pourrait obtenir un apport financier des communes de Russin ou de Dardagny (dont des enfants jouent aux juniors du Donzelle). Des fondations (Sportoto par exemple) pourraient par ailleurs être sollicitées, mais la demande ne peut pas être portée par des élus et elle doit porter sur un projet particulier. La Mairie devrait écrire une lettre circonstanciée au comité du FC Donzelle pour qu'il fasse le nécessaire pour obtenir au moins un projet de financement. Le CM ne pourra pas se décider sans avoir des chiffres extrêmement précis. **Mme Carmona Fischer** revient sur les fonds non encore attribués au niveau de l'ACG (cf. point 2 de l'OJ) pour suggérer que la Mairie contacte les autorités de Dardagny et Russin pour voir dans quelle mesure une demande commune ne pourrait

pas être déposée auprès de l'ACG. **M. Riem** n'est pas certain que le FI intervienne financièrement dans de l'investissement. Rien ne coûte toutefois de tenter.

Le CM, à l'unanimité de ses membres présents, est favorable à ce que cette démarche soit entreprise. M. Riem contactera ses collègues de Russin, Dardagny et Cartigny pour initier cette demande.

M. Baudin informe l'assemblée que la commission a aussi évoqué trois points en divers :

- Concernant la Route d'Avully, entre le giratoire et la Printanière, la commission propose de soutenir la démarche de M. Serdaly et de la famille Dugerdil (cf. point 2 de l'OJ).
- La commission propose de créer (conformément aux fiches de mesures du Plan directeur communal) un arrêt « sur demande » sur la route du Moulin-Roget, en contrebas du Jardin Robinson. Elle invite en ce sens la Mairie à prendre contact avec les TPG et les autorités cantonales.
- La commission suggère de demander à l'Etat de supprimer la souche de chêne, route du Moulin-Roget, et de reconstituer le trottoir. La Mairie pourrait écrire aux intéressés en leur demandant d'intervenir. **M. Riem** précise que cette souche est en partie propriété de la famille Halff et de l'Etat. Cette souche est effectivement encombrante et accidentogène.

M. Baudin indique qu'une nouvelle commission sera convoquée pour parler notamment du Parking de la Touvière. Il serait bien que M. Cosandey y participe.

Le rapport de commission est accepté par le CM.

6. Projet de délibération

- **Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2015 en vue de procéder à des amortissements complémentaires**

Le Président donne lecture du projet de délibération :

Vu l'article 30, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les lourds investissements auxquels la commune va devoir consentir ces prochaines années, grevant d'autant les futurs budgets de fonctionnement du fait de nouveaux amortissements,

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL par, décide:

1. *De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la Step de Gennecy pour un montant de Frs 11'726.30 et de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 71.0.332.00 « Amortissement complémentaire ».*
2. *De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la réfection de l'étanchéité du groupe scolaire pour un montant de Frs 286'625.05, et de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 08.0.332.00 « Amortissement complémentaire ».*
3. *De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la réfection de la ventilation de la piscine pour un montant de Frs 127'484.- et de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 08.0.332.00 « Amortissement complémentaire ».*
4. *D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire de Frs 425'835.35.*
5. *De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

M. Baudin juge que c'est une bonne anticipation. Cette nouveauté, testée l'année dernière, avait porté ses fruits. M. Baudin pense qu'il faut suivre le secrétaire communal qui vient avec cette proposition et saura bien gérer cette dépense si elle a lieu d'être (sachant qu'elle ne sera pas obligatoire).

La proposition du Maire est acceptée à l'unanimité des 10 membres présents du Conseil.

7. Propositions du Conseil municipal

- **Mme Papaioannou** propose de réunir prochainement la commission des espaces publics, routes et environnement pour évoquer différents points problématiques, dont le parking de l'école et le giratoire de l'avenue de Gennecy. **M. Baudin**, président de ladite commission, fixera une date avec qui de droit. Différents points seront portés à l'ordre du jour de cette séance : parking de l'école, giratoire avenue de Gennecy, Touvière.
- **M. Tièche** se fait l'écho d'une proposition de son groupe, visant à introduire au CM un calendrier de législature. Ce processus permet de travailler par projet (avec des objectifs et des indicateurs). La personne qui porte un projet en devient responsable ; elle le mène sur un certain temps (à définir en CM ou en commission), le fait avancer, en décrit l'évolution au CM, dresse un bilan avec le groupe constitué ensuite de quoi le projet peut être poursuivi ou abandonné sur décision du CM. L'impulsion donnée est ainsi plus grande, la personne intéressée par un projet ayant généralement plus de facilité à le faire progresser. Chaque projet fait l'objet d'un tableau de bord indiquant quel est le projet, par qui il est porté, quels sont les objectifs que l'on souhaite attendre, si ces objectifs sont atteints, non encore atteints ou non atteignables. Le CM bénéficierait par ce biais d'un retour régulier des projets mis en place. La personne intéressée aura plus de souvenirs pour relancer un projet. L'Etat travaille de plus en plus par actions et par projets (objectifs smart : projet spécifique, mesurable, acceptable, réaliste et défini dans le temps). **M. Tièche** propose d'envoyer au Secrétaire Général – pour transmission aux membres du CM - la procédure résumée ainsi que la procédure générale (qui détaille les rôles et fonctions des uns et des autres), pour en rediscuter à l'occasion d'un prochain Conseil municipal et voir si ce calendrier de législature peut présenter un intérêt. **Mme Papaioannou** demande à quoi servent alors les commissions. **M. Tièche** répond que ce travail peut se faire à l'intérieur d'une commission. Celle-ci peut se saisir d'un objet ou d'un projet qui sera au départ porté par le commissaire le plus intéressé. **Le Président** comprend le souci de Mme Papaioannou, de ne pas rajouter une couche sachant que l'inertie du CM est déjà suffisamment grande lorsqu'il s'agit de prendre des décisions. Le fait qu'une personne soit responsable de l'idée d'un projet semble assez séduisant ; c'est d'ailleurs déjà le cas aujourd'hui. **M. Tièche** confirme que ce mode de faire n'est pas entièrement nouveau mais pourrait être formalisé dans l'action. **M. Baudin** ajoute que ce ne sera pas une charge de travail supplémentaire mais un outil qui devrait aider les membres du CM à ne pas perdre le fil ou à comprendre pourquoi le projet n'avance pas, cas échéant à y renoncer pour passer à autre chose. **Mme Besse Giorgi** demande si ces tableaux de bord pourraient être accessibles à tous les membres du CM, sur les iPad's, et mis à jour régulièrement pour permettre de voir l'avancement des différents projets. **Le Président** attend ces documents, qu'il étudiera avec attention. Le CM en discutera lors de sa prochaine séance.
- **M. Tièche** a été surpris que de grands panneaux annonçant les portes ouvertes du CEVA soient placés dans les giratoires, où aucun panneau ne devait être mis pour des raisons de sécurité. **Mme Scheibler** répond que la Mairie a reçu une demande du département qui demandait de placer ces panneaux sur les giratoires. La Mairie a rappelé que c'était interdit. Le département a relevé que de tels panneaux avaient été mis partout, dans tout Genève, sans aucun souci. Malgré le fait que le giratoire relève du domaine cantonal, le département a demandé à la Mairie la permission de poser ces panneaux à cet endroit et la Mairie a fini par accepter. **M. Dethiollaz** ne comprend pas que la Police municipale de Bernex ne réagisse pas. Il y a quelques temps de cela, pour des panneaux beaucoup moins dangereux placés au bord d'une route, M. Dethiollaz a reçu un courrier et les panneaux ont été enlevés. Il serait donc judicieux de contacter la Police municipale qui pourrait écrire au département. **M. Baudin** souligne que l'affichage sauvage est désormais interdit, notamment aux abords des routes et encore plus sur un giratoire. L'Etat se permet toutefois de le faire, ce qui est interpellant (2 poids – 2 mesures).

Mme Carmona Fischer comprend donc que c'est l'Exécutif qui a donné son accord pour mettre ces panneaux dans le giratoire. **Mme Scheibler** précise que le technicien communal a tenté d'obtenir de la part du département qu'il ne place pas ces panneaux sur le giratoire, pour des raisons de sécurité. Le département a tout de même placé ces panneaux. Relevant que cette route, y compris le giratoire, appartient au domaine public cantonal, **le Président** se demande même pourquoi le département a demandé l'autorisation à la Commune. **Mme Carmona Fischer** souhaite savoir si l'avis de la Commune ne valait rien pour le département, ou si sa décision comptait auquel cas la responsabilité serait à l'interne, du fait de l'accord donné par l'Exécutif. **Mme Scheibler** répète que le département, à qui nous avons rendu attentif que cette démarche n'était pas forcément légale, a finalement installé ces panneaux, comme il l'a fait sur tout le canton.

- **M. Tièche** demande si la Commune d'Avully envisage de faire quelque chose pour les réfugiés syriens. Une proposition a été formulée, pour que chaque commune adopte une famille de Syriens. La Chaîne du Bonheur a déjà reçu pour 7-8 millions de francs de dons ; Avully a-t-elle donné quelque chose ? **Mme Scheibler** répond que le fonds a été épuisé par le dernier don au Népal. Avully n'a donc rien pu donner pour la Chaîne du Bonheur. A titre individuel, il est difficile de recevoir et de loger des familles de Syriens. L'Exécutif pourrait étudier la question, si tel était le vœu du Conseil municipal. **Mme Minasso Rota** évoque l'ancien Presbytère, qui est vide. **Mme Scheibler** relève que qu'il y a des interventions dans le cadre du projet de réhabilitation et qu'on ne peut plus y accueillir personne. **M. Baudin** estime que cette question pourrait être évoquée dans le cadre d'une commission sociale. **Mme Carmona Fischer** distingue deux aspects : le fait de savoir si la commune peut financièrement participer à cette chaîne de solidarité, ce qui serait important d'une part; d'autre part, étudier en commission sociale la proposition d'accueillir des familles. **Mme Scheibler** souligne qu'un dépassement de budget devrait être voté, tous les fonds étant épuisés. **Le Président** accepterait des comptes déficitaires pour aider les réfugiés, **Mme Carmona Fischer** également. Sachant que la commune arrive en fin d'année avec un excédent de CHF 425'000.-, ne pourrait-elle pas verser un peu plus pour le social, demande **Mme Minasso Rota**. **M. Riem** précise que ce n'est pas un excédent. **Mme Jendoubi** indique qu'une commission sociale devra quoiqu'il en soit être réunie. Une certaine somme est chaque année portée au budget pour des projets de développement à l'étranger, or cet argent n'a pas encore été entièrement utilisé pour 2015. **Mme Scheibler** distingue deux comptes : celui que la Mairie utilise pour les projets qui viennent régulièrement et qui est épuisé à ce jour ; le fonds de la commission sociale. **M. Gandolfo** indique que le fonds « aide à l'étranger » de la commission sociale est vide lui aussi, suite aux CHF 1'000.- versés à la Chaîne du Bonheur pour le Népal. **M. Binet** pense que ce sujet pourrait être traité en commission des affaires sociales. Si ce n'est qu'il y a urgence, note **le Président**, qui propose d'allouer le montant de Frs 5'000. **M. Gandolfo** relève que le CM a toute latitude de voter un dépassement de budget. Certains cas ne peuvent pas être prévus dans les budgets et nécessitent de prendre des décisions sur le moment, estime **le Président**. **M. Binet** souligne qu'il y a aussi des affaires très importantes et nécessaires sur Genève et en Suisse. Il faudrait aussi s'occuper de ces cas. **Mme Carmona Fischer** demande à M. Gandolfo s'il sait ce qu'ont versé les autres communes. **M. Gandolfo** n'en a pas connaissance.

Le Président met au vote la proposition de verser à la Chaîne du Bonheur une allocation extraordinaire de CHF 5'000.-. La proposition est acceptée par 7 oui et 2 non.

- **Mme Minasso Rota** a constaté qu'un container « déchets de cuisines » se trouve dans la déchetterie de l'entrée du village. **Mme Scheibler** confirme que, sur décision du département, les containers verts sont maintenant destinés aux déchets de cuisines et pas aux déchets de jardin (à placer dans la grosse benne). Les pictogrammes ne sont peut-être pas encore tous les bons. **M. Binet** souligne que 3 tout-ménage ont été distribués aux communiens (par la poste) pour expliquer que les déchets ménagers allaient dans les containers verts et que les déchets de jardin devaient être placés dans la benne sise dans le parking de l'école.

8. Questions

Aucune

9. Divers

Aucun

Questions du public

10. Huis-clos : examen de dossiers de demandes de naturalisation

La séance est officiellement close à 20h45.

Signatures :

Le Président

La Secrétaire